

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 296

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cette modification, elles obtiendraient les mêmes droits que les hommes sur le terrain fédéral. Ce serait pour une fois une anomalie constitutionnelle. »

A cela, que répondent les femmes?

« Une première: « La démocratie est le fruit d'un long développement politique. Une votation, qui exprime la volonté de l'ensemble, présuppose une grande maturité politique. Ne serait-ce pas une injustice si cette votation, qui devrait décider de leur vie politique, était faite parmi les femmes suisses avant que l'occasion leur ait été offerte d'acquiescer, dans la vie publique, la maturité nécessaire? »

Une seconde: « Si on consultait les femmes, cela signifierait qu'une révision constitutionnelle, décidée par les hommes, reconnaîtrait aux femmes leurs droits politiques sans condition. Au premier moment, cela paraît juste, mais ne supporte pas l'examen. Il se peut que la majorité des femmes soient encore indifférentes à leurs droits, comme beaucoup d'hommes, puisque parfois la majorité d'entre eux s'abstiennent de voter. A-t-on jamais imaginé de leur demander s'ils désirent leurs droits? Non, car les droits civiques sont des droits individuels qui appartiennent à chacun et sont indépendants de ce que pense l'individu de leur possession et de leur exercice. Ce serait aussi insupportable aux femmes qui veulent voter d'en être empêchées par l'indifférence de leurs sœurs, qu'il serait désagréable aux électeurs de renoncer à leur prérogative à cause de l'indifférence de leurs concitoyens. »

Une autre: « Au premier moment, la proposition paraît séduisante et nous en sommes reconnaissantes. Mais à la réflexion: 1. nous n'avons jamais renoncé à nos droits civiques par une votation. On nous en prive simplement. Nous avons donc le droit qu'on nous les reconnaisse sans qu'on nous consulte. 2. Les hommes ont reçu leurs droits gratuitement, par droit de naissance. Pour être exact, on devrait dire qu'ils les ont reçus grâce à leur mère. Ils devraient donc nous les donner gratuitement aussi. 3. Le côté juridique de la question est le suivant: ou bien nous avons le droit de voter, ou nous ne l'avons pas. Si nous l'avons, c'est dans tous les domaines. Alors, inutile de décider d'abord si nous le désirons. Mais, si nous ne l'avons pas, on doit nous l'accorder d'après les méthodes habituelles. Car une votation féminine ne serait pas valable et pourrait en tout temps être contestée. Décidez plutôt, vous qui avez la décision entre vos mains, de nous donner ce qui nous revient par droit de naissance aussi bien qu'à vous. »

Plus loin, nous lisons encore les déclarations suivantes: « Si les femmes étaient consultées, la majorité d'entre elles répondraient peut-être « non », car il semble à plusieurs qu'il s'agit ici seulement d'un désir et non d'une nécessité sociale. » — « Nous ne pouvons admettre que des indifférentes puissent avoir entre les mains le moyen d'éloigner des urnes les femmes qui s'intéressent à leurs devoirs. » — « Beaucoup de femmes ne manifestent pas leur opinion, mais si on les consultait, elles répondraient par un joyeux

« oui ». — Enfin, quelques réponses ont exposé positivement le vœu que les femmes soient consultées.

En attendant, le *Bund*, pour clôturer cette enquête, a fait paraître, dans son numéro du 2 décembre, un bulletin de vote posant aux femmes la question catégorique: « Désirez-vous le suffrage féminin? » Il sera fort intéressant d'apprendre le résultat de cette votation. Souhaitons que nombreuses soient les femmes qui prennent la peine de répondre.

Dans tous les cas, nous devons craindre que, si, dans quelques cantons suisses, le peuple (masculin) a repoussé le suffrage féminin, ce soit grâce à l'inertie des premières intéressées. Le jour où la femme suisse voudra son droit de vote, le réclamera avec énergie, les hommes seront forcés de s'incliner et de lui accorder ce qu'elle réclame. Comprenons donc toutes que notre dignité doit se révolter quand nous songeons que nous sommes d'éternelles mineures, assimilées, dans nos Constitutions, aux faibles d'esprit, aux aliénés, aux criminels, aux faillis. Nous ne comprendrons jamais le manque d'altruisme et de solidarité de celles qui, satisfaites, heureuses, à l'abri des heurts et des difficultés de la vie, estiment que la femme a dans la société le rôle et la situation qui lui reviennent.

Par contre, il a été bienfaisant de trouver dans le *Bund* ces échos à nos propres sentiments, à nos profondes aspirations, et nous disons « merci » entre autres, pour les lignes suivantes: « Vous, les suffragistes, en avant! Ne vous laissez jamais décourager, soit qu'on vous traite de vieilles filles ou d'agitées. Les injustices n'ont jamais été réparées que grâce à de grands cœurs généreux qui acceptent de prendre pour eux l'amertume et les blessures de la lutte. C'est à vous que va ma reconnaissance et mon admiration. »

LUCY DUTOIT.

De-ci, De-là...

Les femmes et les Commissions scolaires.

La Municipalité de Vevey vient de prendre une décision intéressante: répondant à la demande formulée par l'Association veveysanne pour le Suffrage et l'Union des Femmes de Vevey, de nommer une femme membre de la Commission scolaire, lorsqu'une vacance se produirait dans ce corps, elle a adressé au Conseil communal la prière d'admettre une augmentation du nombre des membres de la Commission scolaire, qui porterait ce chiffre à 7 au lieu de 5, et de nommer une femme parmi ces 7 membres.

Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, cette demande est adoptée, Vevey ne sera pourtant pas la première ville vaudoise qui compte une femme dans sa Commission scolaire. En effet, Lausanne, Morges, Montreux, Château-d'Ex, Missy, La Tour-de-Peilz et Begnins l'ont devancée à cet égard. Les Commissions scolaires d'Aigle,

rons les rues de la ville, distribuant nos tracts. Nous avons reçu le meilleur accueil, et c'est avec empressement que les mains se sont tendues vers nous. Les hommes, en général, sont extrêmement polis, beaucoup d'entre eux nous saluent en disant fort aimablement: « Merci, madame! » Mais c'est jour de marché, nous voici bientôt au milieu des ménagères et des paysannes; les unes et les autres sont chargées, nous glissons nos papiers dans les filets, les paniers ou les cabas...

Mais que se passe-t-il dans cette allée? C'est un marchand, à qui l'un de nous a remis un imprimé et qui crie: « Le pot-au-feu! les chaussettes! A la maison les femmes, pour garder les gosses! »

A ces mots, une jeune marchande a quitté son éventaire; il faut la voir crâne dans sa longue blouse blanche, le visage intelligent et déluré sous son béret.

— Qu'est-ce que tu dis, toi: à la maison? Mais moi, j'ai trois gosses à nourrir et je suis seule; c'est-y toi qui leur donneras à becqueter? Non? Alors, il faut que je travaille. Je paie mes impôts comme toi, pourquoi donc que je voterais pas?

Deux jeunes apprentis passent. Je mets à l'un d'eux quelques papiers:

— Qu'est-ce que c'est? dit l'autre.

— Oh! rien, c'est pour les femmes!

Il jette, en ricanant, nos imprimés. En trois enjambées, je suis près de lui.

— Dites-moi, mon petit, vous n'avez pas de mère?

— Non, madame, elle est morte.

— Oh! mon pauvre enfant, je vous plains. Eh bien! si les femmes votaient, elles s'occuperaient des pauvres petits qui, comme vous, sont sans maman, et surtout elles s'emploieraient à empêcher les guerres. Nous travaillons autant pour nos fils que pour nos filles, et nous ne voulons pas que les jeunes garçons comme vous soient tués.

d'entre elles venaient d'être victimes; ces messieurs n'ont pas daigné s'intéresser à notre sort. Ce n'est que de chez M. Louis Martin qu'un mot amical nous est parvenu le soir même, par les soins de sa famille, lui-même n'étant pas à Paris.

Au moment où dix-sept d'entre nous furent conduites au poste, Mme Soudeillette dit à un agent: « Ne me bousculez pas, je suis blessée de guerre. » Elle n'obtint que cette réponse: « Je ne m'occupe pas de ça, je m'en f... » Et le Sénat a proclamé que durant la guerre les femmes françaises avaient justifié la confiance du pays!... et la reconnaissance, qu'en fait-on? On n'a pas craint d'arrêter des veuves de guerre qui parcouraient les boulevards, en auto, portant un écriteau sur lequel on lisait: *Les veuves de guerre sont sacrifiées par la loi des pensions. Si les femmes votaient, on ne verrait plus pareille iniquité.* L'Association des veuves de guerre a adressé une protestation au préfet de police.

* * *

Lorsque ces faits se sont produits, nous étions rentrés à Paris la veille, nous revenions d'Angers.

On nous avait dit: « Cette année, à Angers, au Congrès radical, il ne sera pas parlé du suffrage des femmes. » Et tout aussitôt nous avons pensé: s'il n'est pas question du vote féminin au cours des séances officielles du Congrès, il faut tout au moins qu'on en parle dans la ville. En quelques jours nous avons recueilli les fonds nécessaires pour organiser une propagande intensive. Tout d'abord nous avons fait faire un affichage important, il n'y eut pas dans la capitale de l'Anjou quelque emplacement important où les passants ne pussent lire l'une de nos affiches: *La femme doit voter. Le suffrage des femmes en Europe, ou Contre le suffrage; les cuirassés du Luxembourg, leurs arguments.* Il paraît même que c'est celle-là qui eut le plus de succès.

Samedi matin, rubans et pancartes à nos chapeaux, nous parcour-

de Vallorbe et d'Yverdon comprennent deux membres féminins, et bien mieux, celle de Begnins est même présidée par une femme. Et partout on se loue unanimement des services rendus par ces nouveaux membres.

Conférence Internationale sur les méthodes modernes de guerre et la protection des populations civiles.

C'est sous ce titre, malheureusement un peu long, que la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté organise, à Francfort, du 4 au 6 janvier prochain, une conférence qui promet d'être du plus haut intérêt. Par son sujet d'abord, qui touche à l'un des plus effroyables côtés de la guerre moderne (guerre chimique, guerre bactériologique, etc.), montrant ainsi comment toutes les découvertes scientifiques modernes peuvent être détournées de leur signification civilisatrice pour servir à l'anéantissement de populations civiles entières; par la qualité des orateurs et oratrices ensuite, parmi lesquels nous relevons les noms de personnalités appartenant tout spécialement aux milieux scientifiques universitaires d'Allemagne, de France, de Suède, de Suisse, etc. Deux grandes réunions publiques sont prévues, en dehors des travaux de la Conférence proprement dite, et qui sont divisés de la façon suivante: *Le caractère de la guerre moderne; le problème de la protection des populations civiles; la science et la technique du désarmement, conclusions et moyens pratiques d'action.*

Nous souhaitons le plus vif succès à cette Conférence, qui a le si grand avantage de concentrer sur un point spécial et particulièrement frappant la grande lutte contre la guerre.

Le parti socialiste et les femmes.

On nous signale le fait intéressant qu'une femme fait partie du Comité Central du parti socialiste suisse, et que dans les Assemblées de délégués où se prennent toutes les décisions importantes de ce parti, siègent 5 ou 6 femmes, dont la voix compte autant que celle des délégués masculins. C'est là un exemple que devraient bien suivre les autres partis politiques, qui, jusqu'à présent, ont montré à l'égard de la participation féminine à leurs travaux une discrétion qu'on ne peut s'empêcher de trouver excessive.

— Oh! madame, dit l'enfant, les larmes dans les yeux, je vous demande pardon, je n'avais pas lu.

Samedi après-midi, devant le cirque, les congressistes arrivent nombreux. Ils regardent un peu étonnés ces suffragettes qui font les cent pas. Ils n'ont pas l'air très satisfaits en prenant les papiers que nous leur mettons presque de force dans les mains. Des délégués, pressés ou distraits, ne voient pas nos pancartes; ils lisent sur le tract que nous leur tendons ces mots en gros caractères: *Contre le suffrage des femmes.*

— Ah! très bien, parfait, disent-ils.

Mais comme nous les priions de lire un peu plus avant, leur visage change...

* * *

Le lundi 5 novembre, M. Daladier, président du parti radical, avait daigné donner audience à une délégation féministe angevine. Mme Billot-Thulard s'efforça de persuader M. Daladier de la légitimité de nos revendications et de l'amener à les soutenir lui-même. Fort courtoisement, il promit. Eau bénite de cour! Mlle Boulestrau, membre de la Ligue pour le droit des femmes, ne se gêna pas pour le lui dire.

Sur cette affirmation que le parti radical n'étouffait jamais la voix des femmes et avait toujours voté les lois sociales, notre ligueuse répliqua:

— Si vous n'étouffez pas les voix des femmes, accordez-leur ce qu'elles demandent: le droit de vote. Quant aux lois sociales, parlons-en: 1 fr. 50 par jour aux femmes en couches; 30 francs par mois pour élever un enfant. C'est une honte, monsieur; vivriez-vous pour ce prix-là?

— Graduellement, nous pourrions faire plus, je l'espère.

— Il faut donc que les mamans et les enfants nécessiteux attendent graduellement de quoi manger?

M. Daladier opposa que lui aussi était fils d'ouvrier. Il paraît que Mlle Boulestrau scandalisa bien des gens lorsque, avec sa franchise de travailleuse, avec sa rudesse de sage-femme qui voit tant de misères, elle dit: « Oui, des fils d'ouvriers qui ne doivent pas souvent se serrer la ceinture! »

M. le président ne s'est pas fâché, ou tout au moins il ne l'a pas montré. Il a pensé qu'il avait en face de lui un bel exemple de ce bon peuple de France au franc-parler, et il a fait cet aveu:

— Si nous avions partout devant nous des suffragettes décidées, vous auriez vite obtenu ce que vous demandez...

MARIA VÉRONÉ.

Pétition fédérale en faveur du Suffrage féminin

Dimanche dernier, 2 décembre, a eu lieu, à Berne, la seconde réunion du Comité d'initiative qui s'était constitué, il y a juste un mois, sur l'invitation de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, pour étudier les moyens de lancer, sitôt après le nouvel an 1929 une grande pétition à travers la Suisse en faveur du suffrage féminin fédéral.

Grâce à l'activité de Mme Leuch, nommée présidente de ce Comité d'initiative, et de Mme Häny, avocate à Berne, également vice-présidente de la Fédération suisse des Associations d'employées de bureau, un travail considérable a été accompli durant ce mois de novembre, si bien qu'un Comité d'action a pu être définitivement constitué, sous la responsabilité et la direction duquel cette grande pétition va être lancée. Comité très nombreux, puisqu'il a été décidé que toutes les Associations adhérentes y seraient représentées par deux déléguées, et que déjà les Associations dont les noms suivent ont donné leur pleine adhésion: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses; Association suisse pour le Suffrage féminin; Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté (branche suisse); Ligue suisse de Femmes abstinentes; Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme; Union suisse des Institutrices; Fédération suisse des Sociétés féminines d'employées; Association suisse des Femmes universitaires; Association suisse du Personnel des Services publics; Parti socialiste suisse; Fédération évangélique suisse des ouvriers et employés, Union suisse des Amies de la Jeune Fille. En outre, la Société d'Utilité publique des Femmes suisses et le Lycéum de Suisse ont laissé leurs Sections libres de s'associer à ce mouvement, et les réponses définitives manquent encore d'un certain nombre d'Associations suisses, tant féminines que mixtes ou masculines, qui n'avaient encore pu consulter leurs Assemblées générales; mais nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en disant que certains hommes politiques en vue, que certains partis politiques régionaux ou cantonaux ont également assuré le Comité d'action de leur sympathie et de leur intérêt actif, et que notamment M. Martin Naef, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats (Genève) a demandé à siéger dans ce Comité.

Il est évident qu'un si nombreux Comité d'action ne peut pas être chargé de l'énorme besogne pratique à accomplir, qui nécessitera de fréquentes rencontres et réunions; aussi le Comité d'action une fois constitué a-t-il immédiatement élu un Bureau Exécutif de 13 membres, à qui incombera ce travail. Ce Bureau est composé de Mme Leuch (Lausanne), présidente, de Mme Häny (Berne), vice-présidente; puis de Mmes et Mlles Gertrud Duby (Berne), Göttisheim (Bâle), Gourd (Genève), Grütter (Berne), Merz (Berne), Quinche (Lausanne), Zellweger (Bâle). Des démarches doivent être encore faites auprès d'un membre féminin neuchâtelois, et auprès de trois membres masculins, de façon à assurer, tant à la Suisse romande qu'à la collaboration masculine féministe une représentation équitable.

Le Comité d'action a également adopté à l'unanimité le texte suivant de la pétition:

Les soussignés, hommes et femmes suisses majeurs, persuadés qu'il est injuste dans une démocratie d'écarter les femmes des affaires publiques, auxquelles elles peuvent apporter une utile participation,

demandent à notre haute Assemblée fédérale d'introduire dans la Constitution une disposition reconnaissant aux femmes les droits politiques (électorat et éligibilité) aux mêmes conditions qu'aux hommes.

Comme on le voit, il s'agit d'une pétition à signer aussi bien par des hommes que par des femmes. Certaines ont pu regretter cette décision, qui privera notre pétition d'une partie de sa valeur de réfutation de l'argument éternellement ressassé: les femmes suisses ne veulent pas du droit de vote. D'une partie seulement, puisqu'il suffira d'additionner les noms recueillis sur les pages destinées aux signataires féminines pour pouvoir articuler des chiffres importants; et en revanche, les signatures masculines conféreront à cette pétition, non seulement une importance numérique plus grande, mais encore une base plus large d'action, et la preuve que notre mouvement n'est